

**Sujet :**Re: PC centrale au sol à Bours sur ancienne gravière

**Date :**Tue, 5 Nov 2019 11:38:35 +0100

**De :**BERGEROU Sébastien - DREAL Occitanie/UID-65-32/RA <[sebastien.bergerou@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebastien.bergerou@developpement-durable.gouv.fr)>

**Organisation :**DREAL Occitanie/UID-65-32/RA

**Pour :**LASSERRE Pascale - DDT 65/DT <[pascale.lasserre@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pascale.lasserre@hautes-pyrenees.gouv.fr)>

**Copie à :**ANDREO Célia (Inspecteur de l'environnement en charge des installations classées-ICPE) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD/UD 17-79/SEDS <[celia.andreo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:celia.andreo@developpement-durable.gouv.fr)>, BIRON Philippe (Chef UID) - DREAL Occitanie/UID/UID-65-32 <[philippe.biron@developpement-durable.gouv.fr](mailto:philippe.biron@developpement-durable.gouv.fr)>, CHERAMY Hervé (Chef de Département) - DREAL Occitanie/DRI/DRC <[herve.cheramy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:herve.cheramy@developpement-durable.gouv.fr)>, VIALA Corinne - DREAL Occitanie/DRI/DRC <[corinne.viala@developpement-durable.gouv.fr](mailto:corinne.viala@developpement-durable.gouv.fr)>

Bonjour,

L'étude d'impact fait état de dépôts sauvages de déchets (données BASIAS) qui n'ont pu être précisément localisés et quantifiés. Elle précise qu'aucun diagnostic de pollution n'a été réalisé et signale que les terrains sont potentiellement pollués.

Les fiches BASIAS relatives au site indiquent la présence d'une décharge sauvage laissée à disposition de la population pour divers déchets ménagers non inertes ; elles citent des encombrants, déblais et gravats, déchets verts, pneus sur une surface de 3000 m<sup>2</sup> et sur une épaisseur de 7 m.

La présence de cette décharge illégale sur le site rend nécessaire la réalisation d'un diagnostic (localisation des déchets, nature, volume, risques de lixiviation ou d'instabilité ...) et d'une étude de réhabilitation préalable, afin de définir les travaux à réaliser pour pouvoir implanter le parc photovoltaïque (modelage, couverture, évacuation de certains déchets ...). En PJ les guides de réhabilitation sur lesquels s'appuyer.

L'étude d'impact doit être complétée en ce sens.

Bien cordialement,

Sébastien BERGEROU  
Inspecteur de l'environnement  
Chef de la subdivision risques accidentels  
DREAL Occitanie  
Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers  
Cité administrative - 65017 TARBES Cedex 9  
Tel : 05.62.44.59.06 / 06.77.92.81.52